

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 459

présenté par

Mme Tolmont, Mme Victory, M. Juanico, Mme Manin, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rabault et Mme Rouaux

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0	0	0
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0	0	0
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0
Vie de l'élève	0	0	0	0
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	-10 000 000	0	-10 000 000	0
<i>dont titre 2</i>	-10 000 000	0	-10 000 000	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0	0	0
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0
Enseignement technique agricole	0	0	0	0
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0
Plan numérique (<i>ligne nouvelle</i>)	+10 000 000	0	+10 000 000	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à prévoir 10 millions d'euros pour un investissement massif dans le numérique dans l'enseignement.

A l'heure d'un deuxième confinement, ce plan numérique doit permettre, au sein de l'enseignement du premier et du second degré, et de l'enseignement agricole, de doter tout élève, tout enseignant, tout personnel pédagogique et tout directeur ou proviseur du matériel informatique nécessaire mais aussi d'une formation à leur utilisation.

Afin d'être recevable cet amendement crée un programme "plan numérique" et vient prélever 10 millions d'ouverture de crédit sur l'Enseignement privé du premier et du second degré (titre 2).